

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS
ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 – 21 janvier 2006
Khartoum (Soudan)

EX.CL/227 (VIII)

RAPPORT DE LA 6^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE MINISTERIELLE SUR L'OMC

Introduction

1. La sixième Conférence ministérielle de l'OMC réunie du 13 au 18 décembre 2005 à Hong Kong (Chine), s'est déroulée dans une atmosphère d'attentes fébriles après la débâcle de Cancun en 2003 consécutive au refus des pays en développement de céder aux pressions exercées par les pays développés sur les questions de Singapour. Il est bon de rappeler que les pays membres de l'Union africaine, du groupe des états de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et des Pays les Moins Avancés (PMA) s'étaient constitués en groupe de 90 (G90) à dessein d'affronter les pays développés en front uni. Quant aux objectifs de la Conférence, il s'agissait de faire le point sur les progrès réalisés dans les négociations depuis Cancun, puis de s'entendre sur les mesures concrètes à prendre en vue de recentrer le cycle de Doha sur son objectif initial qui est le développement, et enfin, d'entreprendre des négociations supplémentaires sur certaines des questions majeures restées en suspens dans le but de parvenir au succès des négociations du Cycle de Doha de l'OMC en 2006.

Activités préparatoires de la Conférence de Hong Kong

2. Les pays africains se sont rendus compte que, dans cette ère de la mondialisation, la vision ainsi que l'objectif de l'Afrique, c'est à dire, la réalisation d'un développement socio-économique rapide et durable, l'éradication de la pauvreté et l'intégration effective du continent dans l'économie mondiale ne sont guère possibles tant que les inégalités actuelles du système commercial multilatéral en vigueur ne sont pas éliminées ; d'où la nécessité pour eux de s'impliquer activement dans le processus de l'OMC dès l'adoption du Programme de Travail de Doha (PTD) par la 4^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha, Qatar, en novembre 2001. En effet, l'adoption du PTD ainsi que l'engagement pris par les 149 pays membres de l'OMC de placer les questions de développement au centre de ce Programme sont dans une large mesure les fruits des efforts des pays africains. Le but principal de l'Afrique dans le cycle actuel de Doha est, outre de débarrasser le système commercial multilatéral des inégalités qui défavorisent les pays en développement, et plus particulièrement les pays africains, de rendre le système plus propice au développement.

3. En préparation de Hong Kong, les pays africains, forts du soutien de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), des ONG et des organisations de la société civile, ont entrepris différentes activités, dont certaines financées par le PNUD. Au nombre de ces activités, la préparation d'études techniques et l'organisation d'une série de réflexions, de retraites, d'ateliers et de réunions sur des questions à l'ordre du jour de l'OMC, questions d'importance capitale pour le développement de l'Afrique. Le but recherché : ressortir les positions africaines communes sur ces questions. Dans les limites de son mandat et conformément aux décisions des Chefs d'Etat et de gouvernement, la Commission de l'UA a

joué son rôle de facilitateur et de coordonnateur de certaines de ces activités préparatoires.

4. Les résultats des études techniques et des ateliers organisés au niveau national, régional et continental ont facilité les discussions des ministres du commerce de l'UA réunis en leur 3^{ème} session ordinaire en juin 2005 au Caire, Egypte. Lors de ces assises, les ministres ont réaffirmé leur engagement à s'impliquer activement dans le processus préparatoire de Hong Kong et ont réitéré l'urgence de réaliser les engagements du mandat de Doha, c'est à dire, placer les besoins et intérêts des pays en développement, des PMA en particulier, au cœur du Programme de Travail de Doha. A cet égard, ils ont adopté deux documents importants, notamment, la Déclaration du Caire et la Feuille de Route. Ces deux documents sont centrés sur la nécessité pour la Conférence de Hong Kong de faire progresser les négociations, tout en conservant le niveau d'ambitions que l'on retrouve dans la Déclaration de Doha. Ces déclarations ont servi de ligne d'orientation politique aux négociateurs africains de Genève.

5. Comme l'avait décidé la Conférence du Caire, la 2^{ème} session extraordinaire de la Conférence des ministres du commerce de l'UA s'est tenue à Arusha, en Tanzanie, du 22 au 24 novembre, 2005. Au cours de cette session, les ministres ont examiné l'état des négociations suite à l'adoption des résultats de juillet 2004. Ils ont appelé au respect du programme de développement et ont donné des directives sur les questions de processus, de développement, de l'agriculture, des services, de l'accès au marché des produits non-agricoles (AMNA), de l'initiative « Aide pour le commerce », ainsi que sur d'autres questions figurant dans le document adopté à la fin des travaux, notamment, « Les Repères décidés à Arusha pour la prise en compte des questions de développement à la sixième conférence ministérielle de l'OMC prévue à Hong-Kong (Chine) » Lors de la Conférence d'Arusha, une session interactive réunissant les ministres africains du commerce, le Directeur Général de l'OMC, le ministre du commerce de Hong Kong et Président de la 6^{ème} Conférence ministérielle, ainsi que les ministres des pays et groupes aussi importants que l'UE, les Etats Unis, le Brésil et l'Inde, a permis non seulement d'échanger les points de vues, mais encore de rechercher des soutiens en faveur de la position commune africaine. Les pays africains étaient donc relativement bien préparés pour Hong Kong.

6. Les conclusions d'Arusha ont nourri les travaux du groupe ACP et du G90 réunis à Bruxelles, en amont de Hong Kong. Les groupes des ACP et des PMA ont aussi appuyé les positions du groupe de l'UA. Un document de convergence préparé par le G90 a servi de document de négociation du groupe à Hong Kong. Par ailleurs, et conformément aux instructions des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA leur demandant de se rallier aux groupes de même conviction, le G90 composé en majeure partie d'Etats membres de l'UA, a rallié le G20 qui comprend certains des pays en développement non-africains tels

l'Inde et le Brésil, d'où l'alliance G110. Pour la première fois dans l'histoire des conférences ministérielles de l'OMC, le G110 a tenu une réunion d'échanges de points de vue sur les mesures à prendre pour une meilleure coordination des efforts en vue de définir une approche commune aux questions d'intérêt commun. La mise en place de l'alliance G110 a renforcé le pouvoir de négociation des pays en développement et influencé les conclusions de la Conférence qui portaient sur le développement.

Organisation des Travaux à Hong Kong

7. La 6^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC s'est caractérisée par une participation intense des pays africains à la gestion du processus « salon vert » de la Conférence. Les ministres du commerce du Nigeria et du Kenya ont été élus respectivement Vice-Président de la Conférence et facilitateur chargé des questions de l'Agriculture. Les ministres du commerce du Ghana et de l'Afrique du sud ont reçu quant à eux le titre d'amis de la Présidence de la Conférence. Ces ministres ainsi que les ministres du commerce de l'Égypte, de l'île Maurice et de la Zambie, porte-parole respectivement de l'UA, des ACP et des PMA, ont participé aux réunions du salon vert chargées de finaliser le texte de la Déclaration ministérielle. Chaque ministre était accompagné de son ambassadeur en poste à Genève. Ainsi, pour défendre ses intérêts et positions, l'Afrique était représentée par sept ministres dans le processus du « salon vert » qui en comptait trente-cinq membres. Ce qui, pour l'Afrique, constitue une avancée dans sa quête de transparence ainsi que de son implication dans le processus de l'OMC.

8. La Conférence de Hong Kong a été une véritable conférence de négociation. Le groupe africain, les ACP et les PMA qui, au début, se réunissaient en groupes distincts, ont fini par se réunir en tant que G90 deux fois par jour afin d'être informés par leurs porte-parole respectifs de l'état des négociations dans le « salon vert », et aussi, pour revoir régulièrement le mandat de ces mêmes porte-parole à la lumière de la tournure des négociations dans le salon vert. Parallèlement, les experts concevaient, révisaient et rédigeaient de nouveaux textes sur des questions primordiales pour les besoins des facilitateurs à des fins de négociation. Des conférences de presse quotidiennes permettaient de sensibiliser la presse et la communauté internationale sur l'état des négociations du point de vue du G90.

Principaux Enjeux à l'arrivée à Hong Kong

9. Les états membres de l'UA se sont rendus à Hong Kong dans le but d'obtenir des résultats positifs sur les préoccupations citées dans le document d'Arusha, parmi lesquelles :

- L'élimination immédiate des subventions qui provoquent les distorsions du commerce du coton ;
- La date butoir de 2010 marquant la fin des subventions à l'exportation ;
- L'amendement de l'Annexe C sur les Services ainsi que du paragraphe 21 correspondant dans le texte du projet de Déclaration ;
- L'amélioration de l'accès au marché des produits agricoles et industriels qui présentent quelques avantages à l'exportation pour les pays africains, notamment par l'élimination de la progressivité des droits de douane et l'obtention des pays avancés de l'accès au marché en franchise et sans contingent pour tous les produits originaires des PMA ;
- La conservation de l'espace politique et des flexibilités nécessaires dans tous les aspects des négociations pour permettre aux pays africains de réaliser leurs objectifs de développement ;
- La nécessité pour les obligations à la charge des pays africains d'être proportionnés et en harmonie avec leurs niveaux de développement ;
- L'accroissement de l'assistance financière et technique pour faire face aux coûts d'ajustement et pour le renforcement des capacités commerciales et d'offre en vue d'améliorer la compétitivité des pays africains ;
- La transparence et l'intégration dans le processus de négociation ; et
- La recherche du progrès à réaliser sur la question du Traitement Spécial et Différencié dans les trois piliers de négociations sur l'agriculture, le rôle des produits spéciaux et du mécanisme de sauvegarde spéciale comme instrument garant de la sécurité alimentaire, du développement rural et de la prise en compte des préoccupations de survie des pays en développement.

Résultats de Hong Kong

10. Durant la période précédant la Conférence ministérielle de Hong Kong, les états membres de l'OMC ont pris la décision stratégique de réduire le niveau des ambitions pour Hong Kong. Cette démarche reconnaissait tacitement les divergences profondes sur les questions majeures des négociations et visait à prévenir l'échec de la 6^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC. En effet, il fallait tout faire pour éviter tout échec à Hong Kong qui aurait ébranlé tout le système commercial multilatéral. Les résultats de Hong Kong sont modestes, conséquence logique du manque de volonté politique

de la part de certains Etats membres de l'OMC qui ne s'acquittent point des promesses porteuses de développement faites à Doha.

11. Après six jours de consultations/négociations intenses, la Conférence ministérielle a adopté la Déclaration de Hong Kong le 18 décembre 2005. Cette Déclaration ne répond pas intégralement aux attentes des pays africains et ne prennent pas suffisamment en compte les intérêts et préoccupations tels que cités dans la Déclaration du Caire, la feuille de route du Caire et les Repères décidés à Arusha. Cependant, quelques éléments des résultats de Hong Kong peuvent être considérés positifs pour l'Afrique. Ce sont :

- L'élimination de toutes formes de subvention à l'exportation en 2013 ;
- L'élimination de toutes formes de subvention à l'exportation du coton par les pays développés en 2006 ;
- L'entrée en franchise et sans contingent pour tous les produits en provenance des PMA en 2008 ;
- Dans les domaines de l'agriculture et de l'accès au marché pour les produits non-agricoles (AMNA), un cadre permettant l'élaboration des modalités complètes a été mis en place; Ont aussi été pris l'engagement dans les négociations de l'AMNA de réduire ou d'éliminer, selon les cas, les barrières tarifaires, notamment la réduction ou l'élimination des crêtes tarifaires, des tarifs élevés ou de la progressivité des droits, en particulier sur les produits à l'exportation d'intérêt pour les pays en développement, tout en tenant compte des besoins et intérêts spécifiques des pays en développement, et y compris l'application du principe de la réciprocité moins que totale à l'engagement à réduire ;
- Un début d'engagement sur l'initiative « Aide pour le commerce » comme instrument devant aider les pays en développement, particulièrement les PMA, à profiter des nouvelles opportunités à l'exportation et à renforcer leur capacité commerciale. Cet élément est en soi une reconnaissance claire des contraintes qui font obstacle à l'offre des pays en développement et qui réduisent la capacité de ces derniers à profiter des opportunités du marché ; et
- Un léger progrès dans l'effort d'empêcher le recours excessif à l'aide alimentaire pour masquer le dumping.

12. Cependant, ces mêmes éléments ci-dessus qualifiés de résultats positifs, peuvent être anéantis par les faits suivants :

- La confirmation de l'année butoir 2013 dépend de la fin des travaux sur les modalités ;
- La victoire remportée par les producteurs de coton des pays en développement est insignifiante. En effet, les subventions à l'exportation qui seront éliminées en 2006 ne représentent qu'une infime portion des distorsions commerciales. Aucun accord n'a été conclu pour ce qui est du soutien interne, cause de distorsions commerciales évaluées à environ 80-90% des subventions totales accordées par les Etats Unis à ses producteurs de coton. Les subventions internes constituent aussi la presque totalité des subventions européennes au coton. Par contre, seuls quelques engagements sans grande portée relatifs à la concurrence à l'exportation et à l'accès au marché ont été obtenus sur la question du coton ;
- Sur l'initiative « Aide pour le commerce », seul le Directeur Général de l'OMC a pris l'engagement de créer un groupe de travail qui devra soumettre son rapport au Conseil général en juillet 2006. Aucun engagement concret en terme de ressources nouvelles ne figure dans la Déclaration de Hong Kong et ce, malgré quelques offres faites par certains pays;
- Au lieu de l'accès au marché des pays riches en franchise et sans contingent pour tous les produits en provenance des PMA, une clause de sauvegarde a été introduite qui permet aux pays ayant des difficultés à faire une telle concession d'opter pour une ouverture à 97% seulement des produits ; elle laisse la voie libre aux pays développés de continuer à protéger les « produits sensibles » que les PMA gagneraient à exporter, tels, le textile, les vêtements, le riz, le sucre, les articles en cuir et les produits halieutiques. En conclusion, les PMA ont obtenu des concessions dans les domaines où ils ne peuvent pas beaucoup en profiter.

13. En outre, les changements proposés par les pays en développement au texte de l'Annexe C sur les Services ont été rejetés. Il s'agit par exemple de la suppression de la possibilité de négociation plurilatérale fondée sur la présentation des demandes et d'offres, des objectifs qualitatifs, sectoriels et modaux, et des marchés publics. Par contre, de nouvelles méthodes de négociation (plurilatérale, sectorielle, modale) ont été acceptées, aboutissant à la réduction des possibilités qu'avaient les pays en développement de libéraliser uniquement les secteurs et l'éventail de leur choix. Cette disposition va peser énormément sur les pays africains, les obligeant à ouvrir aux entreprises puissantes du nord des secteurs sensibles de services. Elle constitue une réduction des flexibilités propices au développement qui existaient dans l'AGCS. Quant aux négociations de l'AMNA, l'adoption de la formule suisse, bien qu'accompagnée de coefficients différents, pourrait avoir des répercussions négatives sur les perspectives d'industrialisation de l'Afrique. De plus, la date

butoir de 2013 pour l'élimination des subventions à l'exportation dans l'Agriculture perd de son importance, vu les dommages causés aux fermiers africains par les mesures de soutien interne des pays riches.

Actions de Suivi

14. La plupart des décisions difficiles ont été repoussées à une réunion ultérieure prévue pour avril 2006. Dans le domaine de l'agriculture, le gros du travail reste à faire, et concerne surtout les subventions internes. Les états membres de l'OMC doivent avoir achevé d'élaborer les modalités relatives à l'Agriculture et à l'AMNA à la date butoir fixée par eux-mêmes.

Conclusion

15. La Conférence de Hong Kong, au vu des quelques avancées réalisées, constitue une étape importante des négociations. Cependant, en les évaluant dans le contexte des objectifs de développement, on ne peut affirmer que Hong Kong a été un succès. Aussi, le groupe de l'Union africaine doit demeurer très vigilant et solidaire dans la finalisation des modalités des résultats de juillet 2004. Les pays africains doivent renforcer leur coordination et harmoniser leur position dans cette dernière étape des négociations du Programme de Travail de Doha car il n'existe pas d'autre alternative crédible au système de l'OMC qui repose sur des règles de droit. De ce système commercial multilatéral juste et équitable dépendront la paix et la sécurité dans le monde ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire.

2006

Rapport de la 6ème Session Ordinaire de la Conference Ministerielle sur l'OMC

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3417>

Downloaded from African Union Common Repository